

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2023

---

**PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 15**

Alinéa 2, seconde phrase

Après le mot :

notamment

insérer les mots :

l'impact écologique et

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

[Le Gouvernement propose de reprendre cet amendement adopté en nouvelle lecture par le Sénat.]

Afin d'améliorer l'information du Parlement et dans l'optique d'accélérer la transition écologique, il semble opportun d'évaluer l'impact écologique de toutes les mesures d'aides aux entreprises.

C'est pourquoi cet amendement vise à élargir le périmètre de l'évaluation des dispositifs d'aides aux entreprises, prévue par l'article 15, afin d'y intégrer la dimension écologique.